

LE COBALT (1891-1906), Paris (Groupe Maletra, Rouen)

Constitution

Société anonyme Le Cobalt.

Société anonyme au capital de deux millions de francs.

Siège social, rue de Rivoli, 140, Paris.

(Cote de la Bourse et de la banque, 24 novembre 1891)

Cette société a pour fondateurs MM. Alcide Desmazures, négociant, demeurant à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) ; Louis Auguste Pelatan ¹, ingénieur civil des mines, demeurant à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 53 ; Georges Delaplane ², chef de bataillon en retraite, demeurant à l'île d'Oléron (Charente-Inférieure) ; M. Xavier Knieder, demeurant à Petit-Quevilly (Seine-Inférieure), président du conseil d'administration et administrateur délégué de la Société anonyme de Produits chimiques (Établissements Maletra), dont le siège est à Paris, rue de Rivoli, 140 ;

Elle a pour objet le traitement et la vente des minerais de cobalt, la fabrication et la vente des produits à base de cobalt, l'exploitation de tous brevets français et étrangers y relatifs et les opérations se rattachant à ces opérations et ventes, notamment l'extraction et l'achat des minerais et le traitement ou la vente des sous-produits ;

Le fonds social est de deux millions de francs, divisé en quatre mille actions de cinq cents francs chacune ; il a été attribué aux fondateurs, en représentation de leurs apports, savoir :

À MM. Desmazures, Pelatan et Delaplane, quatorze cents actions entièrement libérées ;

Et à la société des établissements Maletra deux mille actions aussi entièrement libérées ;

Les six cents actions de surplus ont été souscrites entièrement.

Ont été nommés administrateurs pour une durée de trois années :

MM. Desmazures, Knieder, Adrien Bisset, administrateur et directeur commercial des Établissements Maletra, demeurant à Rouen ;

Alfred Dieusy, négociant, demeurant aussi à Rouen ;

Paul Nicolas, manufacturier, demeurant à Maromme (Seine-Inférieure) ;

M. Delaplane, ci-dessus prénommé, qualifié et domicilié ;

Acte déposé en l'étude de M^e Courcelle, notaire à Rouen, 48, rue Ganterie et publié dans les *Affiches Parisiennes* du 21 novembre 1891.

AUX ANTIPODES

¹ Louis Pelatan (1857-1907) : directeur de la Société Le Nickel, il entame une carrière à son compte après avoir épousé en 1884 une fille de John Higginson. Voir [encadré](#).

² Georges Luc Delaplane (Versailles, 18 avril 1841-Nouméa, 12 mai 1898) : lieutenant de l'infanterie de marine à Nouméa (1873-1876), chevalier de la Légion d'honneur du 29 décembre 1883 comme capitaine au corps des tirailleurs annamites. Établi en Nouvelle-Calédonie. en 1893. Père d'Henri Delaplane qui exploita la mine de chrome La Tiébaghi, en association avec Narcisse Duhamel, dans les années 1901-1903.

(NOUVELLE-CALÉDONIE)
par Jean Carol
(*Le Temps*, 24 septembre 1899)

.....
Le cobalt fournit une innombrable variété de sels donnant tous des teintes très fines. Il est la grande ressource d'une partie de l'industrie céramique. Avec ces sels, on fait les peintures sur terre cuite et sur porcelaine. Autrefois, l'Allemagne était la principale cliente du cobalt calédonien ; aujourd'hui, c'est peut-être une société dite « le Cobalt », qui dépend de l'usine Malétra, à Rouen. Néanmoins, l'extraction de ce minerai reste une affaire de petits mineurs, quelques-uns propriétaires, la plupart travaillant pour le compte d'acheteurs en gros.

SOCIÉTÉ DES PRODUITS CHIMIQUES (Etablissements Malétra)
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 11 août 1906)

.....
Un amortissement de 230.000 fr. a été effectué au cours de l'exercice sur le compte liquidation de la Société « Le Cobalt » qui se trouve ainsi ramené au 31 décembre dernier à 111.318 fr. 88. Les négociations entamées par la Compagnie avec le liquidateur de cette société pour la reprise à l'amiable de l'actif immobilier existant en Nouvelle-Calédonie n'ont pas abouti, et cet actif va être mis en adjudication. Le conseil d'administration est décidé à ne pas dépasser une limite très modérée pour l'acquisition de ces droits immobiliers pour deux raisons.

D'abord, les nouvelles taxes minières votées par le conseil général de la Nouvelle-Calédonie et ratifiées au mois de décembre dernier, par le ministre des colonies, sur l'avis conforme du conseil d'État, vont peser très lourdement sur les concessionnaires de mines. De plus il est possible que, dans quelque temps, les mines de cobalt de la Nouvelle-Calédonie aient à souffrir de la découverte, faite récemment dans une autre partie du monde, de gisements cobaltifères.

Dans tous les cas, que la Compagnie reprenne ou non l'actif immobilier de la Société « Le Cobalt », le compte liquidation de la Société « Le Cobalt » ne figurera certainement plus au prochain bilan.

MÉTAUX, PÉTROLE ET CHARBON DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE
par E. Claquin,
mécanicien principal de 1^{re} classe,
ancien mécanicien de la division navale du Pacifique.
(*Le Mois colonial et maritime*, novembre 1910, p. 400-401)

.....
Cobalt. — On rencontre le cobalt dans les serpentines, à l'état de petits amas en chapelets, dont la puissance dépasse rarement 0 m. 50.

La teneur du minerai, supposé à l'état sec, varie entre 2 et 3 p. 100 de sesquioxyde de cobalt ; on l'élève par lavage à [400] 5 et même 6 p. 100 afin de diminuer les frais de transport qui atteignent 32 francs par tonne pour l'Europe.

La Nouvelle-Calédonie produit de 3.000 à 4.000 tonnes de minerai de cobalt représentant environ les quatre cinquièmes de la production mondiale, malgré la concurrence de plus en plus grande des minerais canadiens.

Vers 1902, on a pensé que le cobalt allait remplacer, au moins partiellement, le nickel dans la fabrication des aciers spéciaux ; il en est résulté en Calédonie, un mouvement de spéculation qui a donné une grande activité dans les mines et a fait monter la production jusqu'à 9.000 tonnes en 1904.

— Les prévisions ne s'étant pas réalisées et les demandes n'ayant pas augmenté, une lourde réaction s'est produite sur l'exploitation et a ramené progressivement à 100 francs le prix de la tonne de minerai qui avait atteint 350 francs.

D'ailleurs le prix du métal s'est à peu près constamment maintenu entre 20 et 25 francs le kilogramme.

Parmi les nombreuses régions de notre colonie qui sont productrices de cobalt, on peut citer Ponembout, Ponérihouen, le plateau de Tiébaghi et les rivages de la baie du Prony. L'exploitation faite par un grand nombre de petits contractants qui vendent leurs produits aux sociétés françaises « Le Nickel » et « Le Cobalt » ou à la « Société minière calédonienne », est rudimentaire : on suit la veine par une étroite galerie jusqu'à ce qu'elle menace de s'ébouler et à ce moment, on dépile en rabattant vers l'entrée.

Cette façon de procéder, dangereuse pour les mineurs, conduit au gaspillage des gîtes. La reprise des gisements momentanément abandonnés devient difficile et onéreuse et cela est d'autant plus regrettable que la concurrence, insignifiante autrefois, de l'Australie et du Chili, vient d'être notablement renforcée par les mines du Canada (Ontario) qui sont, dit-on, exploitées très rationnellement.

De même que pour le nickel, à la même époque et dans le même établissement, on a essayé le traitement sur place des minerais de cobalt, qui sont d'ailleurs généralement complexes.

Les essais ont échoué, et il ne semble pas qu'on ait l'intention de les reprendre, car le prix élevé du métal-cobalt atténue l'influence des frais de transport de son minerai.
